

COMMUNE DE MONTIGNAC-CHARENTE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

Membres en exercice	15
Membres présents	11
Pouvoirs	4
Votants	15
Date de convocation	4 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le quinze mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur James CHABAUTY, Maire.

Présents : ALLEAU Patrick, BARREAUX Bernadette, BOURDIN-FAUSSEREAU Philippe, BRILLANCEAU Matthias, CHABAUTY James, GIN Anne-Marie, LERICHE Benoît, MAURIN Nathalie, RAINETEAU Jean, ROULAUD Jean-Jacques, VILLENEUVE Jordan,
Excusés/absents : ESCHYLE Jonathan, VUAILLET Laurent, PAILLOUX Danièle, COMTE Joël
Pouvoirs : ESCHYLE Jonathan a donné pouvoir à BOURDIN-FAUSSEREAU Philippe, VUAILLET Laurent a donné pouvoir ALLEAU Patrick, PAILLOUX Danièle a donné pouvoir à CHABAUTY James, COMTE Joël a donné pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques
Secrétaire : Madame GIN Anne-Marie est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°12 – 15.03.2021 : Vote du compte de gestion « commune » 2020

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2020, proposé par madame le Trésorier Municipal.

Délibération n°13– 15.03.2021 : Vote du compte administratif « commune » 2020

Monsieur le maire présente le compte administratif 2020 de la commune. Il donne la présidence à madame Anne-Marie GIN et sort de la salle. Le président de séance demande aux membres du conseil de se prononcer sur le compte administratif 2065 « commune » tel qu'il a été présenté par monsieur le maire.

Fonctionnement :

Recettes :	695 280,81€
Dépenses :	601 102,63€
Excédent 2020 :	94 178,18€
Excédent antérieur reporté :	242 003,11€
Excédent de clôture de fonctionnement :	336 181,29€

Investissement :

Recettes :	269 203,52€
Dépenses :	244 911,17€
Excédent 2020 :	24 292,35€
Déficit antérieur reporté :	97 666,36€
Déficit de clôture d'investissement :	73 374,01€

Restes à réaliser

Dépenses :	72 659,00€
Recettes :	21 440,00€
Total	- 51 219,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à 13 « pour », le compte administratif 2020 « commune ».

Délibération n°14 – 15.03.2021 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	94 178,18
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	242 003,11
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	336 181,29
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-73 374,01
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-51 219,00
Besoin de financement F. = D. + E.	124 593,01
AFFECTATION = C. - G. + H.	336 181,29
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	124 593,01
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	211 588,28
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Délibération n°15 – 15.03.2021: Subventions de fonctionnement aux associations et autres (art. 6574)

Monsieur le maire propose d'inscrire les subventions suivantes au budget 2021 :

Amicale des Parents d'élèves Montignac-Marsac	250,00€
Amicale Volontaires Don du sang	80,00€
CJM Montignac	800,00€
Comité Animation Culturelles et Equestres	800,00€
Entente Sportive Montignac	800,00€
GIDON Vars	25,00€
GDON Vouharte	110,00€
Ligue contre le cancer	80,00€
Montignac Charente Loisirs	350,00€
Agility Club des Vallées	80,00€
Fédération nationale des anciens Combattants section FNCR	50,00€
APCP	50,00€
Au fil du temps	80,00€
AGEF	50,00€
EIDER	300,00€
UDAF Lire et Faire lire	50,00€
Divers	445,00€
TOTAL	4 400,00€

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise monsieur le maire à inscrire les subventions ci-dessus au Budget Primitif 2021.

Délibération n°16 – 15.03.2021: Inscription pour créances douteuses au Budget Primitif 2021

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier de la comptable en date du 2 mars 2021. Il explique que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et que son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

La comptable propose de déterminer la provision à quinze pour cent des créances douteuses de plus de deux ans, avec une actualisation annuelle selon l'état des restes à recouvrer. Par conséquent, le montant à prévoir sur le budget primitif 2021 est de 122€ (15% des créances de plus de deux ans). Il convient d'inscrire les crédits au compte 6817.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise monsieur le maire à inscrire la somme de 122€ à l'article 6817, au budget primitif 2021.

Délibération n°17 – 15.03.2021 : Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un agent communal occupant actuellement le poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^e classe, à temps complet, remplit les conditions pour accéder au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe. Ainsi, le Maire propose de créer le poste correspondant à ce grade à compter du 1^{er} avril 2021.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} Classe, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2021, dans le cadre d'un avancement de grade d'un agent qui remplit les conditions pour y accéder.
- Autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne fin de ce dossier.

Délibération n°18 – 15.03.2021 : Communauté de Communes Cœur de Charente : Désignation d'un référent « tourisme »

Sur proposition de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Le Conseil municipal désigne en qualité de référent « tourisme » :
Jean RAINETEAU

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne fin de ce dossier.

Délibération n°19 – 15.03.2021 : Programme « Petites Villes de Demain »

Le programme « Petites villes de demain », piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires

alentours en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Les objectifs du programme « Petites Villes de Demain » sont :

- Donner aux élus les moyens de concrétiser leur projet de revitalisation ;
- Participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement ;
- Simplifier l'accès aux aides de toute nature ;
- Favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques.

Les thématiques du programme sont :

- Habitat ;
- Commerces ;
- Économie locale et emploi/économie circulaire ;
- Santé et vieillissement ;
- Accès aux équipements et aux services ;
- Mobilité ;
- Biodiversité.

Le programme comprend 3 piliers :

- Pilier 1 : Un appui global en ingénierie
- Pilier 2 : Des outils et expertises sectorielles pour répondre aux enjeux des petites villes
- Pilier 3 : Un accès à un réseau professionnel étendu

Cette démarche est co-construite sur le territoire de Cœur de Charente et pour la commune de MONTIGNAC-CHARENTE plus particulièrement avec les communes de VARS et SAINT-AMANT-DE -BOIXE.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- souhaite engager la commune de MONTIGNAC-CHARENTE dans le programme « Petites villes de demain » ;
- autorisent Monsieur le Maire à mettre en œuvre les démarches nécessaires conjointement, avec la Communauté de communes Cœur de Charente et les communes partenaires, et à signer tous les documents afférents.

Délibération n°20 – 15.03.2021 : Suppression de deux postes de rédacteurs territoriaux principaux de 2^e classe

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que,

- suite à création de deux postes de rédacteurs territoriaux principaux de 1^{er} classe, il y a lieu de supprimer deux postes de rédacteurs principaux de 2^e classe.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de supprimer deux postes de rédacteurs territoriaux principaux de 2^e classe.
- Autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne fin de ce dossier.

Questions et informations diverses

Qualité de l'air : Madame BARREAUX rappelle le cadre législatif concernant l'obligation pour les collectivités d'évaluer la qualité de l'air dans les salles de classes.

Il s'agit de cibler les principaux polluants ainsi que les mesures à mettre en place (analyseurs d'air, ventilation, choix des produits d'entretien, etc.). Le dossier est quasiment terminé.

Repas/cantine : Mme GIN rend compte des différentes attentes liées à la fourniture de repas pour la cantine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2021. La commission travaille à la détermination des critères afin de pouvoir lancer l'appel d'offre.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : M. BOURDIN-FAUSSEREAU explique qu'il y a lieu de remettre à jour le PCS. Ce document complexe et important nécessite un travail de groupe. M. BOURDIN-FAUSSEREAU indique qu'il faut réunir l'ensemble des élus.

Voirie communale : MM RAINETEAU et BOURDIN-FAUSSEREAU présentent le comparatif qu'ils ont établi entre l'estimatif de l'ATD16 et le devis de BETG. Il est difficile de comparer les éléments, car les rues et portions de rues ne correspondent pas toujours.

Point sur les inondations : M. ROULAUD indique que la commune a fourni 336 parpaings (soit 3 palettes) aux sinistrés afin qu'ils puissent surélever leurs meubles. Les employés communaux vont passer dans les maisons afin de récupérer les parpaings, qui seront mis de côté en cas nouvelle inondation.

Numérotation : M. ROULAUD informe le conseil que le devis d'achat des numérotations des habitations (pour les villages) a été signé. Les habitants seront informés de leur numéro de maison dès que les plaques auront été réceptionnées.

Formation des agents : monsieur le maire explique qu'un agent technique va faire prolonger son certificat certiphyto. Les communes peuvent utiliser des produits phytosanitaires jusqu'au 1^{er} juillet 2022. Un autre agent technique va suivre une formation d'habilitation électrique.

Etablissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine (EPF) : L'EPF va faire faire des travaux de toiture au restaurant Le Taillefer. Le montant de ces travaux sera rajouté au montant final dû par la commune.

ARS : Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. La fiche d'analyse est affichée en mairie.

Donjon : M. Baptiste PELLETIER est autorisé, en tant que responsable scientifique, à conduire une opération de sondage au donjon. Les fouilles devraient avoir lieu du 5 au 12 juillet.

Campagne de capture de chats : lors de cette campagne organisée du 8 au 19 février 2021, sept chats ont été capturés et stérilisés. Il est rappelé aux administrés de ne pas nourrir les chats errants.

Borne électrique : la borne est opérationnelle depuis le 10 mars 2021.

Aide communautaire : la Communauté de Communes Cœur de Charente a accordé une aide « coup de pouce relance » au restaurant Le Taillefer d'un montant de 2 198€.

Récapitulatif travaux de construction de la nouvelle cantine : monsieur le maire présente le tableau récapitulatif des dépenses/recettes pour les travaux de construction de la cantine. Le coût total de l'opération est de 1 056 644,69€.

Monsieur le maire lève la séance à 20h30.

Prochaine réunion du conseil municipal : 12 avril 2021 à 18h00.